

---

**Séance du 20 décembre 2024**

---

**Nombre de membres en exercice : 11**  
**présents : 09**  
**votants : 10**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sérís, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HUGUET, Maire.

**Date de la convocation du conseil : 16 octobre 2024**

**Étaient présents :** Mmes et MM., Dominique BONOMO, Éric BRISSET, Philippe HUGUET, Didier LE BAIL, Agnès LEMAIRE, Christophe LHERMITE, Didier LUCAS, Magali SAUGER, et Bertrand THAUVIN.

**Absents excusés :** Corinne MAUBOUSSIN : procuration à Philippe HUGUET et Emilien HUGUET

Éric BRISSET a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2024
- 2) Devis logiciel de gestion du cimetière
- 3) Détermination de nouvelles redevances de l'agence de l'eau
- 4) Admission en non-valeur
- 5) Devis élagage chemin communal
- 6) Rénovation de la salle polyvalente : devis
- 7) **Questions diverses**

**1) Procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**2) Devis logiciel de gestion du cimetière**

**DELIBERATION 30/2024**

Actuellement, une procédure de reprise des concessions est en cours. Cette procédure est l'aboutissement d'un travail en profondeur de classement des concessions et de l'élaboration d'un plan à jour.

Afin de continuer le travail de bonne gestion du cimetière au quotidien et d'améliorer le service rendu aux usagers, un devis a été demandé auprès d'une entreprise de création d'un logiciel pour la gestion du cimetière. L'entreprise GESCIME est reconnue dans le domaine pour la reprise de données, l'installation d'un logiciel, d'une assistance juridique...

Gescime permet également l'installation d'un site internet à destination du grand public afin de pouvoir se repérer dans le cimetière à distance, savoir l'échéance d'une concession, retrouver un défunt...

Le devis qui comprend la licence Gescime, la création du site internet, l'importation et l'intégration de la cartographie, la formation s'élève à 4 946 euros HT soit 5 935.20 euros TTC.

A cela s'ajoute 570 euros TTC pour la maintenance et le contrat d'assistance juridique.

**VOTE :** unanimité des membres présents ou représentés

### 3) Budget eau : Détermination de la redevance pour performance du réseau d'eau

#### **DELIBERATION 31/2024**

Vu les dispositions de l'arrêté du 5 juillet 2024, relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu les dispositions du Décret n°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances de l'Agence de l'eau,

La Collectivité doit délibérer les tarifs relatifs aux différentes nouvelles redevances.

**PRECISE**, que les différentes nouvelles redevances à appliquer sont les suivantes :

**Eau potable :**

- Redevance Consommation : **0,33 €/m3 facturé**
- Redevance performance eau potable :  
0,10 €/m3 x 0,20 (Coef de modulation 2025) : **0,02 €/m3 facturé**

- Pour la redevance performance des réseaux d'Eau Potable, le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau. Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- Pour l'année 2025, l'Agence de l'Eau statue du coefficient de modulation à 0,2 pour toute collectivité.

**VOTE** : unanimité des membres présents ou représentés

### 4) Budget eau : admission en non-valeur

#### **DELIBERATION 32/2024**

Monsieur le Maire présente la liste des sommes admises en non-valeur et les créances éteintes pour le budget de l'eau. Le montant s'élève à 120.05 euros. Il s'agit de créances pour lesquelles le montant est inférieur à 15 euros ou pour lesquelles toutes les démarches de recouvrement sont restées infructueuses.

**VOTE** : unanimité des membres présents ou représentés

### 5) Devis chemin communal

#### **DELIBERATION 33/2024**

Le Maire présente un devis d'élagage d'un chemin communal d'une longueur de 400 mètres de l'entreprise SARL Alain FERME.

Le montant du devis s'élève à 500 euros HT soit 600 euros TTC

**VOTE** : unanimité des membres présents ou représentés

### 6) Devis rénovation de la salle polyvalente

#### **DELIBERATION 34/2024**

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il a été décidé de rénovation la salle polyvalente. A cet effet, des devis ont été sollicités auprès de différentes entreprises :

- SPB présente un devis pour le ravalement des façades et des chéneaux d'un montant de 12 384.74 euros HT soit 14 861,69 euros TTC
- SPB propose un devis de peinture des boiseries intérieures et de la pose d'une toile de verre sur les murs intérieurs afin d'éliminer toutes les imperfections du mur pour un montant de 9 448.69 euros HT soit 11 338.43 euros TTC
- DMC direct pour l'achat de nouvelles tables, d'un chariot de transport et de barrières de police pour un montant de 2 170.81 euros HT soit 2 604.97 euros TTC

*Il sera interdit ensuite tout accrochage sur les murs. Un système d'accroche sera mis en place.*

*Il faudra prévoir des devis pour la porte d'entrée et la peinture du sas d'entrée.*

*Il faudra également se renseigner sur la possibilité d'obtenir une subvention (DSR).*

**VOTE** : unanimité des membres présents ou représentés

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **ACCIDENT A L'EGLISE** : RDV le 6 janvier 2025 pour l'expertise
- **LOGEMENT COMMUNAL** : Départ d'un locataire au 10 février 2025 : En cours de recherche d'un nouveau locataire
- **MUIDES SUR LOIRE** : Réunion de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) le 16 décembre 24. Le Préfet a pris note du vote (20 contre le départ de Muides de la CCBVL), 8 pour et 3 abstentions), il rendra son arrêté avant la fin d'année 2024.
- **SECRETARAT DE MAIRIE** : Un nouveau recrutement est en cours. Dans l'attente le secrétariat sera assuré par les secrétaires mutualisées de la CCBVL.
- **VŒUX** : Les petits fours sont commandés.
- **FETE NATIONALE** : La question se pose de l'organiser le 13 juillet car il y a de moins en moins de monde l'après-midi du 14. Prévoir la communication à l'avance pour le changement éventuel de date.
- **Proposition de s'inscrire au « village étoilé »**

### **Fin du conseil municipal à 20h30**

Le secrétaire de séance

Eric BRISSET

Le Maire,

Philippe HUGUET